Lundi 03 août 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LUTTE COLLECTIVE EN PAYS DE FALAISE

RAGONDINS ET RATS MUSQUÉS

Les ragondins et les rats musqués sont des animaux classés au niveau national comme espèces exotiques envahissantes. Cela signifie que ces deux espèces ont été introduites sur le territoire français sans leur cortège de prédateurs et que leur grande capacité d'adaptation au milieu leur a permis de se développer de façon démesurée.

> LES PROBLÈMES POSÉS PAR LA PROLIFÉRATION DE RAGONDINS ET RATS MUSQUÉS

- préjudices en matière de santé publique et animale (leptospirose et échinococcose alvéolaire) ;
- dégâts occasionnés aux activités agricoles et menaces pour la faune aquatique et non aquatique ;
- dommages occasionnés aux berges, digues et aux ouvrages hydrauliques (risques d'inondation accrue...).

La lutte contre les ragondins et les rats musqués est d'ailleurs obligatoire (arrêté préfectoral). FREDON Normandie est chargé de l'organisation de la lutte collective par l'arrêté préfectoral.

Si aucune modalité de lutte n'est proposée à court terme, les populations de ragondins et de rats musqués ne vont cesser de croitre et les dégâts d'augmenter. Le risque sanitaire ira croissant de la même manière.

> SOUTIEN DU DÉPARTEMENT DANS LE CADRE D'UNE EXPÉRIMENTATION

En juillet 2019, la Communauté de Communes a fait acte de candidature pour participer à l'expérimentation menée par le Département du Calvados. En octobre, le Département a retenu la CdC du Pays de Falaise.

Suite à plusieurs réunions de travail avec les différents partenaires de la lutte collective (Département, FREDON, association des piégeurs, fédération des chasseurs, services de l'Etat...), les modalités de la lutte collective ont été définies collectivement sur la base des propositions de la FREDON.

> MODALITÉS DE LA LUTTE COLLECTIVE

L'implication d'un maximum d'acteurs (Département, Communauté de Communes, Communes, chasseurs, FREDON, fédération des chasseurs, chambre d'agriculture...) ;

L'amélioration des conditions des piégeurs bénévoles (la réussite de cette démarche passera par la capacité à mobiliser le maximum de piégeurs bénévoles sur le territoire).

CONTACT PRESSE
Service Communication
Communauté de Communes du Pays de Falaise
Tél : 02.31.90.42.18 - communication@paysdefalaise.fr

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LUTTE COLLECTIVE EN PAYS DE FALAISE

RAGONDINS ET RATS MUSQUÉS

L'objectif est de mobiliser le maximum de **piégeurs bénévoles** pour qu'ils puissent capturer des ragondins et rats musqués et aussi équarrir dans de **bonnes conditions sanitaires**.

Seront mis en place :

Une réunion d'information des piégeurs le mardi 25 août à 18h

Des permanences pour informer et distribuer le matériel aux piégeurs (la première aura lieu le vendredi 18 septembre à la CdC) **:**
- **Cages**
- **Gants étanches, gels de désinfection des mains pour les piégeurs ;**
- **Sacs d'équarrissage jetables pour le transport et le stockage des cadavres.**

Des points de collecte équipés d'un congélateur afin de stocker les cadavres avant le passage de l'équarisseur (3 seront installés en 2020 et 2 sont prévus en 2021) ;

Une indemnisation à hauteur de 5 € par animal équarri.

> DES ACTEURS IMPLIQUÉS

- FREDON Normandie apporte son expertise et gérera l'animation et l'information des piégeurs.

- **La Communauté de Communes** mettra en place des points de collecte pour les cadavres et gérera leur équarrissage.

- **Les Communes** relaient l'information auprès de leurs habitants.

- **L'association des piégeurs et la fédération des chasseurs** participeront aux différents temps de sensibilisation et informeront leurs membres.

> 3 FINANCEURS

- Le Département (3 € par animal équarri),

- La Communauté de Commune (installation des points de collecte, animation et consommables – 20 000 € en 2020),

- Les 58 Communes (2 € par animal équarri).

CONTACT PRESSE
Service Communication
Communauté de Communes du Pays de Falaise
Tél : 02.31.90.42.18 - communication@paysdefalaise.fr

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LUTTE COLLECTIVE EN PAYS DE FALAISE

RAGONDINS ET RATS MUSQUÉS

> COMMENT FAIRE POUR DEVENIR PIÈGEUR

Nous invitons à participer à **la réunion prévue le 25 août à 18h ou à la permanence prévue le 18 septembre de 9h à 12h à la CdC**. Si ce n'est pas possible, ils peuvent **contacter FREDON Normandie et plus particulièrement Déborah Eudes (02 31 46 96 56 ; 06 84 88 55 24 ; d.eudes.fredonbn@orange.fr).**

Il est très simple de devenir piégeur bénévole : **un accompagnement par FREDON Normandie, une simple déclaration en Mairie, l'ensemble des équipements sera fourni (cages, gants, gel…) et une indemnisation pour les frais engagés.**

> QUI CONTACTER SI J'AI DES RAGONDINS À PROXIMITÉ DE MON HABITATION ?

Vous ne souhaitez pas piéger vous-même les rongeurs.
Il faut alors faire appel au réseau de piégeurs de la lutte collective :

1. Contactez la CdC du Pays de Falaise au 02.31.90.42.18 qui prendra vos coordonnées et le lieu exact où sont présents les ragondins.

2. Vous serez contacté directement par le piégeur, mandaté par FREDON Normandie (le délai dépendra du nombre de sollicitations et du nombre de piégeurs, il est très difficile d'en donner un aujourd'hui).

3. Un suivi sera assuré par la CdC et la FREDON.

> CALENDRIER

Le lancement devait se faire initialement fin mars mais suite à la crise sanitaire actuelle il a dû être repoussé.

25 août à 18h **à St-Martin de Mieux** : réunion d'information

18 septembre de 9h à 12h **à la Communauté de Communes du Pays de Falaise** : permanence de la FREDON

Septembre : mise en place de 3 points de collecte

Début Octobre : lancement des piégeages

Contact Pays de Falaise :

cdelaunay@paysdefalaise.fr ou 02 31 90 42 18

CONTACT PRESSE
Service Communication
Communauté de Communes du Pays de Falaise
Tél : 02.31.90.42.18 - communication@paysdefalaise.fr